

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 26 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 18 janvier 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29                      Présents : 22                      Votants : 26

**Présents :** Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Florence GAGNEUR, Anne MOREL, Yves ARTETA, Roger PEDOJA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE, Philippe JUSTE, Véronique CHIAVAZZA, Claire AZEMA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

**Excusés ayant remis pouvoir :** Michel ROULLIAT pour Florian JEDYNAK ; Nicolas PASTY pour Vincent ALAMERCERY ; Odile BALTHAZARD pour Anne MOREL ; Alain LABAT pour Véronique CHIAVAZZA.

**Absent excusé :** Patrick RACHAS.

**Absents :** Nasser MESSAÏ, Nelly NAVARRO TACHON.

**A été nommé secrétaire :** Philippe JUSTE.

**Objet :** Modification du tableau des effectifs

Auteur : Tiffany THENOT

**Rapporteur :** Éric BELLOT

**Le Conseil Municipal,**

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code Général de la Fonction Publique,
- VU le budget communal,

**DECIDE,** à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** comme suit le tableau des effectifs :

**Fermeture :**

Nombre	Cadre d'emplois	Temps de travail
1	Agent de Police Municipale	100%

**Ouvertures :**

Nombre	Cadre d'emplois	Temps de travail
1	Assistant de conservation	100%
1	Assistant socio-éducatif	90%

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 26 janvier 2023

**Le Maire,  
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 01/02/2023
- Publication par voie électronique le 01/02/2023

